



**DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR LES
« ACTIONS COLLECTIVES POUR L'AMÉLIORATION DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX »**

**DÉCLARATION
DE MONSIEUR HAMED BAKAYOKO
MINISTRE D'ÉTAT,
MINISTRE DE LA DÉFENSE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

New York, le 28 mars 2018

Monsieur le Président,

Je remercie le Royaume des Pays-Bas, pour l'heureuse initiative de ce Débat de haut niveau sur « l'Action collective pour l'amélioration des opérations de maintien de la paix ».

Je voudrais transmettre les remerciements de Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, à Monsieur le Premier Ministre des Pays-Bas, Son Excellence Monsieur Mark RUTTE, pour son aimable invitation à participer à ce Débat de haut niveau.

Je remercie également le Secrétaire Général pour son exposé et l'assure du plein soutien de la Côte d'Ivoire à ces initiatives visant à faire des Opérations de maintien de la paix, un outil de réponse aux défis actuels de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans le monde.

Monsieur le Président,

Je m'adresse à cette auguste Assemblée, en ma qualité de Ministre d'État, Ministre de la Défense de la République de Côte d'Ivoire, mais également, en tant que Citoyen ivoirien, porteur du témoignage de l'efficacité d'une Opération de maintien de la paix des Nations Unies, à protéger et à sauver des vies humaines.

En effet, j'ai personnellement bénéficié de la protection de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire qui, comme pour des milliers d'Ivoiriens, m'a sauvé la vie. J'ai également dans ma délégation, l'Ambassadeur Alcide DJEDJE, alors membre du camp adverse pendant la crise ivoirienne, qui a bénéficié également de la même protection.

Aujourd'hui, lui et moi sommes engagés dans un processus de reconstruction nationale qui a permis à la Côte d'Ivoire d'être élue à un siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité et d'être prête à projeter des troupes sur d'autres théâtres pour sauver des vies.

Monsieur le Président,

Les Opérations de maintien de la paix se déroulent dans des environnements de plus en plus difficiles, caractérisés par des attaques asymétriques contre les Soldats de la paix et les populations civiles. Les Missions onusiennes de paix doivent assumer, en plus de la protection des civils, leur rôle d'accompagnement des processus politiques de sortie de crise et de consolidation de la paix.

Je voudrais ici, saluer l'action de près de 110.000 hommes et femmes déployés dans le cadre de ces missions qui œuvrent à éviter des tragédies, et rendre hommage aux Casques bleus qui chaque jour, font le sacrifice de leurs vies pour la paix dans le monde.

Monsieur le Président,

Nous débattons bien de l'amélioration des opérations de maintien de la paix.

Dans cette optique, il appartient au Conseil de sécurité, sur la base d'analyses rigoureuses de l'environnement et des contraintes opérationnelles, de doter les Opérations de maintien de la paix de mandats robustes, fixant des objectifs clairs et réalisables.

Car à l'évidence, les Missions de paix éprouvent parfois des difficultés à s'accorder sur le sens précis des restrictions imposées par les mandats, et à traduire les concepts et stratégies d'ensemble en actions.

De surcroît, ces Mandats doivent être flexibles et séquencés, pour permettre une adaptation progressive des priorités des Missions, aux évolutions du contexte sociopolitique et sécuritaire du pays hôte.

Par ailleurs, avant leur déploiement, il est du devoir des pays contributeurs de troupes de veiller à une formation adéquate de leurs contingents, conformément au code de conduite de l'ONU, et à la mise à disposition d'équipements adaptés aux exigences du terrain.

Dans ce cadre, et en soutien aux pays contributeurs de troupes, le Secrétariat, le Conseil de Sécurité et les bailleurs de fonds doivent conjuguer davantage leurs efforts, afin de renforcer les capacités des troupes, notamment en matière de renseignements, leur permettant ainsi d'anticiper les attaques contre les civils et les contingents onusiens.

Mon pays se réjouit de l'opportunité qui lui est offerte à nouveau, de partager son expérience sur cette importante question.

La Côte d'Ivoire, au prix de nombreux sacrifices et avec l'aide de la Communauté internationale, a fini par sortir de plus d'une décennie d'instabilité.

S'il est vrai que la partie la plus médiatisée du processus de sortie de crise a été la réussite du Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) et de la Réforme en cours du Secteur de la Sécurité (RSS), d'autres aspects importants ont également contribué à la sortie de crise, tels que l'appui au processus électoral, la sécurisation du territoire et l'aide au renouvellement des Institutions régaliennes.

Cette expérience de mon pays me permet de rappeler à cette assemblée, que les opérations de maintien de la paix, à l'image de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), revêtent plusieurs phases, toutes aussi importantes les unes que les autres, et qui s'agent méthodiquement pour atteindre les objectifs fixés.

En Côte d'Ivoire, on peut, à titre d'exemples, citer les étapes les plus importantes :

- Un accord politique, préalable au déploiement de l'opération des Nations Unies;
- Un régime des sanctions comprenant un embargo sur les armes, les diamants et des sanctions individuelles ;
- L'autorisation de recourir à la force pour détruire les armes lourdes.
- Le respect de l'accord politique et du résultat des urnes certifié par les Nations Unies.

Ce dernier acte, la certification des résultats par les Nations Unies, a été déterminant pour crédibiliser le processus électoral.

Cependant, toutes les Opérations ne répondent pas toujours à ce schéma réussi, et certaines connaissent même de sérieux échecs ou s'éternisent. Ce qui nous amène aujourd'hui à reconsidérer sérieusement leur mode de fonctionnement, à travers un projet courageux de réforme.

A cet effet, ma délégation voudrait attirer l'attention sur **trois conditions**, essentielles au succès de ce type de missions :

- **La prévention**, qui doit être traitée comme une priorité réelle, susceptible de faire baisser les tensions,
- **La clarté du mandat et les moyens appropriés** pour sa mise en œuvre devraient garantir une meilleure **protection des civils**. Cette protection des civils, essence des Opérations de Maintien de la Paix, requiert une réflexion sur les règles d'engagement des forces.
- La nécessité d'**une coopération** exemplaire entre le système des Nations Unies et le Gouvernement en place.

Monsieur le Président,

À l'heure où se tient ce Débat de haut niveau, mon pays reste préoccupé par les crises qui se poursuivent encore sur notre continent, au Mali, en République Démocratique du Congo, en République Centrafricaine, au Soudan du Sud, au Darfour, ou ailleurs dans le monde, malgré la présence des casques bleus.

La persistance de ces crises nous interpelle et nous invite à conjuguer nos efforts pour le retour de la paix et de la stabilité dans ces pays durement éprouvés.

C'est pourquoi, notre action collective, en soutien aux Opérations de maintien de la paix, doit sortir du cloisonnement des tâches, pour reposer sur la cohérence et la coordination entre le Secrétariat, le Conseil de Sécurité, les pays contributeurs de troupes et les partenaires multilatéraux.

Nous devons également garder à l'esprit que l'action collective ne sera efficace que si elle repose sur la pleine conscience et l'acceptation par chacun, de sa responsabilité individuelle et de son devoir de coopérer avec les autres acteurs du maintien de la paix.

Enfin, s'il importe d'assurer la viabilité des Opérations de maintien de la paix par des mécanismes de financement durables, il nous paraît tout aussi indispensable d'intégrer la dimension du genre dans la gestion stratégique des forces.

Monsieur le Président,

La présente séance du Conseil marque, sans nul doute, le début d'une série d'initiatives du Secrétaire Général, fondées sur la notion de « Responsabilité collective », et qui vise à insuffler une dynamique nouvelle aux Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Côte d'Ivoire, qui par expérience, mesure l'importance d'une Mission de maintien de la paix, voudrait, par ma voix, réitérer son soutien et sa disponibilité à accompagner le Secrétaire Général, dans la mise en œuvre de cet ambitieux projet.

Je ne saurais terminer sans adresser les remerciements de mon Gouvernement aux Etats membres contributeurs aux opérations de maintien de la paix.

Je voudrais également faire écho à l'appel lancé ici même par le Secrétaire Général, qui a plaidé en faveur d'une dynamisation du cadre de coopération entre les Nations Unies et l'Union Africaine, et exhorté le Conseil de Sécurité à renforcer son appui pour un financement des forces de l'Union Africaine, déployées sur le continent.

Je vous remercie.